

**INFORMATIONS**

 **MUNICIPALES**

**MAIRIE**

**de**

**GROSMAGNY**

**90200**

**Réunion du Conseil Municipal du 13 Avril 2021**

 **I - Compte administratif 2020**

Le Compte administratif 2020 est présenté aux membres du conseil par Christian NAAS et approuvé à l’unanimité. Il s’établit comme suit :

 Fonctionnement

Dépenses 248 440.79 €

Recettes 321 202.79 €

Report 2019 16 906.92 €

Excédent de clôture 89 668.92€

 Investissement

Dépenses 282 370.46 €

Recettes 265 747.57 €

Report 2019 25 903.24 €

Excédent de clôture 9 280.35€

 **II - Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion établi par le receveur est conforme au compte administratif, il est approuvé par le conseil municipal.

 **III - Affectation de résultat**

Il est décidé d’affecter la totalité des soldes de fonctionnement et d’investissement à la section investissement du budget primitif 2021.

**IV - Taux et taxes locales**

Le Conseil municipal décide d’augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 2%, ainsi le taux passera de 31.74 % à 32.37 %.

Pour information, le taux moyen communal 2020 était de 38.34% au niveau national et 34.09% au niveau départemental.

Le taux du foncier non bâti est quant à lui maintenu inchangé à 66.34 %

**V - Budget primitif 2021**

Le budget primitif est adopté à l’unanimité, il s’établit comme suit

 Fonctionnement

Dépenses 318 463.94 €

Recettes 319 463.94 €

 Investissement

Dépenses 1 695 124 €

Recettes 1 695 124 €

**VI - Subvention aux associations**

Lors de la préparation du budget, le conseil municipal a décidé d’accorder un certain nombre de subventions à diverses associations.

|  |  |
| --- | --- |
| CANCER  | 70.00 |
| COOPERATIVE SCOLAIRE Collège | 110.00 |
| DOMICILE 90  | 180.00 |
| FONDATION RAOUL FOLLEREAU  | 70.00 |
| HISTOIRE ET PATRIMOINE  | 160.00 |
| PARALYSES DE France  | 70.00 |
| UNC AFN SECTEUR ELOIE GROSMAGNY  | 170.00 |
| VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE  | 70.00 |
| VALENTIN HAUY  | 70.00 |
| LES LOUPIAUX (en attente de demande) | 500.00 |
|  |  |
| **TOTAL** | **1 470.00** |

**VII - Motion de soutien**

Les parents d’élèves du collège de Giromagny ont adressé une lettre aux Député, Sénateur, Conseillers départementaux et Mairies.

La raison de ce courrier est de contester la diminution des moyens octroyés aux collèges entrainant de fait la fermeture d’une classe.

Le conseil municipal décide de soutenir les arguments développés par les parents dans ce courrier.

**VIII - Demande de subvention DETR**

Une subvention au titre de la DETR est demandée pour le financement de l’étude de marché du magasin. Le devis présenté par la chambre de commerce s’élève à 37 650 €.

Le montant de la subvention demandée est de 30 120 € soit 80% du montant du devis.

**IX - CLECT**

Les communes membres de la CCVS doivent désigner 2 représentants à la commission locale d’évaluation des charges transférées.

Maurice LEGUILLON est désigné titulaire

Eric OTERNAUD est désigné suppléant

**X - Antenne**

M le Maire donne lecture d’un courrier envoyé par un collectif d’habitants de Petitmagny qui désirent s’opposer à l’implantation de l’antenne 4G FREE par la commune de Petitmagny.

Le conseil municipal après discussion, estime avoir réalisé en son temps l’information nécessaire auprès des habitants dans le bulletin municipal. Il est décidé de ne rien faire de plus.

**XI – Sac solidaire étudiant**

Le Conseil municipal étudie la possibilité d’adhérer à l’opération « sac solidaire étudiant »

Eric OTERNAUD est allé à la rencontre d’étudiants de l’IUT à qui il leur a demandé leur avis au sujet de cette opération. Ceux-ci ont indiqué ne pas avoir de problèmes d’intendance. Ils ont en effet accès à 2 repas à 1€ par jour et ont la possibilité de fréquenter les restos du cœur. Par contre ils ont dit souffrir beaucoup de la solitude, du confinement quasi permanent dans leur chambre.

Le Conseil municipal décide de ne pas adhérer à l’opération.

Quelques communes des environs ont pris la décision de participer à cette opération. Dans certaines autres la réflexion est en cours. A Belfort l’opération pourrait débuter le lundi 26 Avril. Il est donc possible à chacun, s’il le souhaite, de trouver facilement un point de dépôt.

**XII - Convention route forestière du Fayé**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l’entretien de la route forestière du Fayé pour l’année 2021

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Et encore …

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu’une famille habitant le Sud de la France et ayant ses origines à Grosmagny a décidé de faire don à la commune d’une parcelle forestière leur appartenant. Le Conseil municipal, au nom de la commune, remercie ces généreux donateurs.

Rectificatif

Dans le bulletin municipal de janvier figurait la liste des commerces et entreprises de Grosmagny, dans la rubrique beauté, une erreur s’est glissée. Il était écrit « aux soins d’Angélique » au lieu de « **aux soins d’Angéline »**

Toutes nos excuses à Angéline

Et Enfin

Le samedi 10 Avril, comme chaque année, une bonne équipe de nos concitoyens était présente pour assurer le nettoyage de printemps du village.

Et cette année encore, on a pu constater l’utilité de l’opération. En un peu plus de deux heures, ce sont deux remorques de détritus divers qui ont été ramassés et transportés à la déchetterie. Ceci à de quoi alimenter la colère qui nous anime, à l’encontre de ceux qui se servent de la nature comme d’une poubelle ouverte en libre-service.

Merci de tout cœur à tous les participants.

